

Dépénalisation de l'IVG : le MR à l'heure du choix

Quinze parlementaires fédéraux MR sur vingt sont pour la dépénalisation de l'IVG. Mais ils ne veulent pas fâcher leurs partenaires N-VA et CD&V.

La commission Justice de la Chambre se réunit ce mercredi et devrait mettre à l'agenda une série de propositions de loi défendues par différentes formations politiques, à commencer par celles ayant trait au retrait de l'IVG du Code pénal. Celles-ci sont portées par les socialistes, écologistes, libéraux flamands, Défi et le PTB.

Le Soir a sondé les 20 parle-

mentaires MR sur la question. Quinze d'entre eux se disent prêts à voter la dépénalisation, quatre se détermineront le moment venu, un seul, enfin, dira non à la réforme.

Le sujet met la majorité fédérale sous tension. Une majorité dite alternative existe en théorie, qui pourrait se prononcer en faveur du retrait de l'IVG du Code pénal. Mais le CD&V fait de la résistance et la N-VA joue elle

aussi la carte conservatrice, même si certains nationalistes sont ouverts à la réforme.

Les libéraux s'interrogent donc sur la politique à suivre. Majoritairement favorables à la dépénalisation, ils ne veulent pas prendre le risque de mettre en péril la suédoise. En conséquence, ils n'ont pas vraiment l'intention d'accélérer les travaux, de hâter le vote. ■

Quinze libéraux sur vingt sont pour la dépénalisation de l'avortement

► Un sondage express auprès des vingt parlementaires MR l'indique : 15 sont favorables au retrait de l'IVG du Code pénal, quatre réfléchissent, un élu s'y oppose.
► Tout cela alors que la commission Justice de la Chambre relance le débat ce mercredi...

On s'en doutait, notre sondage express en témoigne : les libéraux-réformateurs sont favorables majoritairement à la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Plus précisément : au retrait de l'IVG du Code pénal. Parmi les vingt parlementaires contactés individuellement, qui forment le groupe MR à la Chambre, quinze d'entre eux sont prêts, nous disent-ils, à voter favorablement, quatre réfléchissent et se détermineront le moment venu, un seul, enfin, explique qu'il dira non à la ré-

forme. Tout cela par hypothèse. Nous n'en sommes pas là. Mais on s'en rapproche...

En effet, plus rien ni personne ne semble pouvoir s'opposer à la tenue du débat sur le retrait de l'IVG du Code pénal, où il est maintenu depuis l'adoption de la loi Lallemand-Michielsen dépénalisant partiellement l'avortement, en 1990, cela au terme d'un long combat social et un vif débat parlementaire doublé d'une crise de régime - le roi Baudouin n'ayant pas voulu signer le texte de loi.

Quoi de neuf ? La commission Justice, présidée par Philippe Goffin (MR), se réunit ce mercredi à la Chambre et devrait

mettre à l'agenda une série de propositions de loi défendues par différentes formations politiques, à commencer par celles ayant trait à la dépénalisation de l'IVG, lesquelles émanent des rangs socialistes, écologistes, libéraux flamands, sans oublier Défi et le PTB. La plupart veulent réformer, plus ou moins profondément, la loi en vigueur, notamment allonger le délai (12 semaines actuellement) durant

lequel l'IVG est autorisé formellement. Toutes veulent extraire l'IVG du Code pénal.

Voilà donc pour le débat. Lancé. Du moins, il nous revient que Philippe Goffin, qui organise les travaux, opérera en ce sens ce mercredi en commission parlementaire. Pour le vote, là, on attendra. Les propositions de loi dont nous avons fait état seront l'objet de discussions tour à tour durant les prochaines semaines et les prochains mois, et donneront lieu à des auditions d'experts. Le calendrier reste incertain. Tout cela peut continuer durer.

La majorité fédérale (MR/N-VA/VLD/CD&V) est sous tension. Une majorité dite alternative (alternative à la suédoise) existe en théorie, qui pourrait se prononcer en faveur du retrait de l'IVG du Code pénal : elle va des socialistes aux verts en passant, on l'a dit, par les libéraux flamands et la plupart des libéraux-réformateurs francophones. Sauf qu'en face, le CD&V fait de

la résistance, et que la composante chrétienne-démocrate flamande de la suédoise n'imagine pas de devoir baisser pavillon

sous l'effet d'une majorité parlementaire alternative. Dans son dos, la N-VA joue elle aussi, jusqu'à nouvel ordre, la carte conservatrice, même si dans les rangs nationalistes, des élu(c)s, à titre personnel, sont ouvert(e)s à la réforme.

Sur cet échiquier compliqué, les bleus s'interrogent sur la stratégie à suivre. Les parlementaires fédéraux du parti du Premier ministre sont favorables à la dépénalisation de l'IVG, mais les mêmes ont à cœur de ne pas

démantibuler la suédoise. En conséquence, ils n'ont pas vraiment l'intention d'accélérer les travaux, de hâter le vote. Une piste est dans l'air (si l'on peut dire) : avancer dans la reconnaissance des enfants nés sans vie, ou mort-nés (lire ci-contre), une demande du CD&V reprise noir sur blanc dans l'accord de gouvernement signé en 2014... Certains croient savoir que les chrétiens-démocrates s'ouvriraient à la dépénalisation de l'IVG dans ces conditions, du moins à l'idée de voir advenir une majorité parlementaire alternative. Rien n'est sûr. Qui vivra... ■

DAVID COPPI

DEAL POLITIQUE POSSIBLE**Un registre pour les enfants mort-nés**

Certaines sources évoquent un deal hypothétique pour faire bouger le dossier avortement : la majorité avancerait sur l'enregistrement des enfants mort-nés, un thème cher au CD&V, ce qui permettrait de déblo-

quer la dépenalisation de l'IVG (dans ce cas, les centristes ne feraient plus obstacle). De quoi s'agit-il ? Dans l'accord de gouvernement, on trouve à la page 126, dans la section « droit civil », l'engagement suivant : « il sera légiféré sur la question du nom et de l'enregistrement des enfants mort-nés. » Le passage est laconique mais la proposition nous a été dé-

taillée par la députée CD&V Sonja Becq. Cette dernière plaide en faveur d'une inscription nominative, au registre des naissances, d'enfants nés sans vie, sans leur accorder la personnalité juridique toutefois. Objectif : aider les parents à accomplir leur travail de deuil. Précisions : « Cette option doit exister, sans qu'il ne soit question de droits supplémentaires ou de

l'octroi de la personnalité juridique à l'enfant né sans vie. Certains nous reprochent de vouloir porter atteinte au droit à l'avortement. Ceci n'est et ne sera jamais de notre intention. Ce qui nous importe est uniquement de reconnaître le besoin de parents d'un enfant né mort, également quand celui-ci a moins de 180 jours. »

A.-C.B.

Chloë Mieux vaut une IVG qu'un enfant non désiré

La récente intervention médiatique a réveillé de vieux souvenirs chez Chloë. Un brin de nostalgie émaillée de rires et de larmes. Depuis qu'elle a publiquement évoqué son IVG à la télévision la semaine dernière, la quadragénaire a ressorti les vieilles photos. Des clichés en noir et blanc que la maman de trois enfants a affichés sur le mur de son salon, à l'opposé d'un atrape-rêves.

Des bambins souriants sur une moto, une mère émerveillée devant son bébé. Les scènes de joie contrastent avec le regard effacé de la maman de Chloë. Une mère à la fois présente et absente. « Maman était une enfant non désirée. Elle n'a pas été aimée. Toute sa vie elle s'est battue contre cette douleur », nous confie notre interlocutrice en écartant la longue mèche brune qui cache son œil gauche.

Chloë a longuement médité

sur son parcours. Elle dit avoir ressenti la carence affective dont a été victime sa maman, durant toute son enfance.

Lorsqu'elle est tombée enceinte, à l'âge de 21 ans, six mois après avoir accouché de sa première fille, cette ancienne itinérante s'est sentie bien incapable d'assumer un nouvel enfant. Au regard de son histoire, mettre au monde, un bébé non désiré s'avérait inenvisageable. La jeune maman ne voit alors aucune autre solution que d'avorter. « J'ai été bien accompagnée. Au plafond de la salle d'intervention, il y avait des dessins d'enfants. Je me suis dit que ce que j'avais dans le ventre n'en était pas un. Il s'agissait d'un enfant potentiel mais pas d'un enfant en tant que tel », se souvient-elle.

Au cours de sa vie, Chloë sera amenée une seconde fois à recourir à une IVG. Des épreuves

desquelles cette maman de 44 ans ne s'est jamais sentie coupable ni même honteuse. A l'issue de ces interventions, elle se souvient avoir déposé symboliquement une pierre dans la nature - comme si elle s'était libérée d'un poids, d'un sentiment de culpabilité écrasant, qui mène certaines femmes jusqu'à l'abîme.

La libération fut telle que Chloë n'avait jamais véritablement songé à parler de ses deux IVG avec sa fille jusqu'à ce que l'adolescente, aujourd'hui âgée de 24 ans, lui avoue par téléphone, il y a quelques mois, avoir elle aussi avorté. « J'avais peur que tu m'en veuilles », bredouille l'enfant, qui tente de justifier son silence. « C'est mon devoir de mère de te soutenir et de t'accompagner », lui rétorque Chloë, qui profite de l'instant pour se confier sur ses IVG.

Faire tomber les tabous, oser parler de l'IVG, y compris avec ses propres enfants. Pour Chloë, c'est aujourd'hui une évidence. Une libération de la parole qui, selon elle, doit aussi s'accompagner d'une meilleure éducation à la sexualité dans les écoles. Alors malgré les rougissements de sa deuxième fille de 13 ans à l'évocation du sujet, Chloë crève l'abcès et aborde sans détour son parcours. « C'est le seul moyen d'éviter les dérives », estime-t-elle.

Dépenaliser l'IVG, pour elle, c'est une nécessité. « Je pense que le fait que l'avortement soit encore considéré comme un crime peut faire peur et décourager les femmes à avorter », avance Chloë, qui tient aussi à rappeler « qu'un moyen de contraception n'est jamais fiable à 100 % ». ■

ALEXANDRA SIMARD (st.)

Pauline « Tout ce que je sais, c'est que ça fait mal »

Si elle avait suivi son cœur, Pauline n'aurait pas avorté. Son bébé, elle était prête à l'accueillir, mais sous la pression d'un compagnon intransigent, elle a cédé. Le jour où elle a avorté, elle aimerait tant l'effacer de sa mémoire. À tel point qu'elle est allée jusqu'à brûler ses vêtements qui lui rappelaient un acte qu'elle juge « purement technique et inhumain ».

« J'ai toujours imaginé que ce serait un garçon. Aujourd'hui, il aurait 27 ans, imagine Pauline, qui a avorté à l'âge de 22 ans, à huit semaines de grossesse. Un enfant, c'est toujours un cadeau. Mieux vaut encore l'abandonner à la naissance que d'avorter », juge-t-elle aujourd'hui.

Des cauchemars où elle se

voyait en train de tuer ses enfants à l'insupportable bruit de la soufflerie de son aspirateur, Pauline a gardé des séquelles de cette intervention. « À chaque date d'anniversaire de mon bébé, je me retrouvais à l'hôpital avec d'incroyables douleurs au ventre », se souvient-elle.

Une spirale angoissante qui ne l'a pas quittée lors de ses grossesses suivantes. La crainte de la fausse couche. La sensation d'avoir entaché sa dignité de mère.

Contrairement à Chloë, Pauline considère s'être séparée de « la chair de sa chair ». Un poids lourd à porter, dont cette croyante a réussi à se débarrasser en entreprenant un travail spirituel. « J'ai participé à une

expérience spirituelle avec d'autres femmes, croyantes ou non. Des poupées en chiffon représentaient notre enfant disparu. Une pierre symbolisait notre culpabilité. Chaque femme pouvait la déposer quand elle le souhaitait. Certaines sont reparties avec... », raconte Pauline, qui a réussi à jeter sa pierre, et qui depuis parle de son IVG avec moins de difficulté.

« C'est nier la douleur »

Il lui aura fallu vingt ans pour l'avouer à sa maman. Ce moment de vérité, Pauline s'en rappelle très bien : « Lorsque je me suis confiée à elle, ma mère m'a répondu : "Ne t'inquiète pas, moi aussi j'ai avorté." Et là, ça a été la douche froide : un membre

de ma fratrie aussi avait été éliminé. Cela aurait pu être moi... »

Aujourd'hui, Pauline l'a dit à ses quatre fils. « Je voulais qu'ils sachent qu'ils avaient un grand frère et leur demander pardon. » Si cette maman de 49 ans prône une libération de la parole sur le sujet, elle n'est pas favorable à une dépenalisation de l'IVG : « Dépenaliser l'IVG, c'est nier la douleur de ce traumatisme. Puis cela risque de banaliser l'acte et de conforter le discours masculin visant à sous-estimer la pratique et à se dédouaner encore plus facilement de leur responsabilité. »

Pauline se sent désormais réconciliée avec elle-même. Heureuse d'être enfin libre. Elle en-

joint à toutes les femmes concernées d'en parler et d'abolir les lourds secrets de famille. « Il faudrait créer des groupes de paroles sur cette thématique pour aller plus loin que les blogs anonymes qui regorgent de té-

moignages poignants et de grandes souffrances », suggère-t-elle.

L'éducation, la conscientisation des jeunes sur ces questions de sexualité se révèlent également, selon Pauline, primor-

diales. « Chaque femme doit pouvoir choisir d'avorter ou non de manière éclairée. Aujourd'hui, l'information sur l'IVG est tellement orientée en sa faveur que ce n'est pas le cas », considère Pauline. ■

ALEXANDRA SIMARD (st.)